

À l'attention des membres du Conseil constitutionnel
2 rue de Montpensier 75001 Paris

Contribution extérieure
appuyant le recours au Constitutionnel
contre la loi confortant le respect des principes de la République
spécialement dans ses articles 49 à 55,
relatifs à l'instruction en famille et aux écoles hors contrat

par Pierre Delvolvé, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris II, Membre de l'Institut, Xavier Bloy, Pierre Egéa et Nicolas Sild, professeurs à l'Université de Toulouse 1 Capitole.

Finalité de la loi

Adoptée le 23 juillet 2021 par l'Assemblée nationale dans les conditions prévues à l'article 45, alinéa 4 de la Constitution, la loi confortant le respect des principes de la République a pour but de lutter contre un phénomène qualifié de séparatisme. L'exposé des motifs du projet de loi incrimine une forme d'« entrisme communautariste », « pour l'essentiel d'inspiration islamiste », se traduisant par une volonté de « faire prévaloir des normes religieuses sur la loi commune », et enclenchant par voie de conséquence « une dynamique séparatiste qui vise à la division ».

C'est dans ce cadre général que le législateur a adopté des dispositions relatives à l'instruction en famille et aux écoles hors contrat qui sont devenues les articles 49 à 55 de la loi.

Ces dispositions procèdent à plusieurs modifications du droit en vigueur. En premier lieu, elles soumettent la pratique de l'instruction en famille à un régime d'autorisation préalable en lieu et place d'un régime de déclaration. En second lieu, elles instaurent un régime de fermeture administrative des établissements privés d'enseignement hors contrat. Enfin, elles aggravent les peines encourues par les directeurs de ces établissements qui auront agi en méconnaissance des règles du code de l'éducation. Ce texte a suscité de nombreuses réactions d'associations et de familles ayant recours à l'instruction en famille ou scolarisant leurs enfants dans des établissements privés hors contrat. Elles estiment qu'au nom d'une lutte engagée contre une minorité, la loi sanctionne une majorité jouissant paisiblement d'une liberté constitutionnellement protégée.